Réf :261030-1/U

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 30 octobre 2026, a édicté un règlement temporaire d'urgence en matière de stationnement concernant le maintien du déplacement provisoire d'un arrêt autobus en raison de travaux de pose du réseau d'éclairage public nécessitant l'ouverture d'une tranchée dans la chaussée dans le cadre du chantier de réaménagement de la N7 dans la vallée de l'Alzette sur la route de Diekirch à Walferdange du 30 octobre au 05 novembre 2026 ;

Considérant que pour cette raison il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique ;
Vu les articles 5 et 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tels qu'ils ont été modifiés et complétés dans la suite ;
Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;

Arrête:

Article 1er : Les dispositions suivantes sont inscrites provisoirement au règlement de la circulation :

Chapitre II : dispositions particulières

du vendredi 30 octobre 2026, 06h00 au jeudi 05 novembre 2026, 17h00 -selon besoin-

route de Luxembourg (N7)

Article	Libellé	
4/8/1	Arrêt d'autobus	du côté pair, en face de l'extrémité « est » de l'immeuble 1A

A ABROGER

route de Diekirch (N7)

Article	Libellé	
4/8/1	Arrêt d'autobus	du côté impair, devant le Centre Prince Henri (Gemengeplaz)

Article 2 :Le présent règlement devient obligatoire et sort ses effets dès le début du chantier et pendant la durée de celui-ci.

Article 3 : Conformément à l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 et à l'article 82 de la loi du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite, le présent arrêté est publié et transmis en copie au ministre des Affaires Intérieures

Walferdange, le 30 octobre 2026

Le Secrétaire,

Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,

François Sauber

Administration communale de Walferdange / boîte postale 1 / L-7201 Walferdange
t. 33 01 44-1 / f. 33 30 60 / secretariat@walfer.lu / www.walfer.lu